



LABASTIDE DE LEVIS – 81150
Conseil Municipal du vendredi 05 juin 2026

Le vendredi 05 juin 2026, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de VERGNES François.

Le quorum est atteint.

Présents : VERGNES François, CHAMAYOU Ingrid, BOUR Rémi, BERTRAND Sabine, PAGES Francis, FAGET Corinne, TOBIA VOGT Aude, BÉZIO Julien, PUJOL Benjamin, MENARD Marjorie, FABAS Julien, RIGAL CAHUZAC Ludivine, BAYSSE Serge, GENTILS Thierry

Représentés : AUBOIN Jennifer représentée par GENTILS Thierry

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : CHAMAYOU Ingrid

Date de la convocation: 16/05/2026

Délibération n°DEL_2026_029

Objet : Renouvellement de la Commission de Contrôle des Impôts Directs (CCID) suite aux élections municipales du 15 et 22 mars 2026

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant 22 mai 2026 .

Après en avoir délibéré, une liste ayant été constituée par accord des 2 groupes municipaux le conseil municipal décide *à main levée*, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650 du CGI :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	PONS Annie	SIE Sandrine

2	POURCEL Roger	ROLS Jean-Claude
3	BARBELIN Christiane	NETANJ France
4	RAYNAL André	BAYSSE Serge
5	CHAMAYOU Ingrid	AUBOUIN Jennifer
6	LAFITTE Alain	MIALHE Jean-Philippe
7	CANESIN Christel	LALA Aline
8	HERMET Rolland	BOUYSSSE Cédric
9	BOURREL épouse BERTRAND Sabine	TOBIA VOGT Aude
10	GENTILS Thierry	REVELLAT Didier
11	TASSONE Nicole	MENARD Marjorie
12	CANTALOUBE Laurent	SOURRIBES Virginie

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 081-218101129-20260605-DEL_2026_029-DE

SLOW

Délibération DEL_2026_029					
Élus présents	14		Élus représentés	1	
Pour	15	Abstention	0	Contre	0

Ont signé le maire et la secrétaire de séance.

Délibération rendue exécutoire après transmission en Préfecture,

Et publication sur le site internet de la commune.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance, CHAMAYOU Ingrid

Le Maire, François VERGNES


